

École De la Petite-Bourgogne

AVRIL 2021

INFO-PARENTS

LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI
					1	2
					Congé férié	
		,		GASTI		Pâques
5		6	7		8	9
Congé mobile						
Pâques						
Co.						
12	1	13	14		15	16
19	7	20	21		22	23
	via Teams		Après les heures de classes : contre virtuelle ou téléphonique avec l'enseignant(e) de votre enfant			JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
26	27		28		29	30

2^e Rencontre virtuelle ou téléphonique avec l'enseignant(e) de votre enfant

Tel qu'annoncé dans l'Info-Parents du mois de mars, une 2^e rencontre est au programme avec l'enseignant(e) de votre enfant afin de faire le point sur son cheminement scolaire. C'est sous la forme d'une rencontre virtuelle ou téléphonique que s'effectueront ces suivis.

Surveillez vos courriels, dans la semaine du 12 avril, afin de confirmer à l'enseignant(e) de votre enfant votre présence à cette rencontre du 20, 21 ou 22 avril.

RAPPEL IMPORTANT : Changement d'adresse et/ou de téléphone

N'oubliez pas d'aviser le secrétariat de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Si vous déménagez, vous devez nous aviser le plus tôt possible. Ceci nous aidera grandement pour notre prévision de clientèle de l'an prochain. Merci de votre collaboration!

COVID-19 – OUTIL DE SOUTIEN AUX PARENTS QUI DISPOSENT D'UNE GARDE PARTAGÉE

- La Santé Publique a mis en place un document à destination des parents qui vivent une situation de garde partagée, afin de les guider et de les soutenir dans le contexte de l'apparition de symptômes de la COVID-19.
- Cet outil vise à les informer des bonnes décisions à prendre afin de protéger les membres de la famille, mais aussi d'éviter la propagation du virus dans les différents milieux fréquentés par les membres de la cellule familiale.
- Vous trouverez ce document en pièce jointe en cliquant sur ce lien vers le site web institutionnel : https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Gestion-GardePartagee-COVID-19-FR.pdf

Toujours d'actualité selon les Recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

- Le port du masque de procédure pédiatrique est obligatoire en tout temps, dans la classe et lors des déplacements pour tous les élèves de la 1° à la 6° année du primaire.
- L'école fournie gratuitement deux masques par jour à chaque élève de la 1^e à la 6^e année.

RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

Procédure lors d'un cas COVID déclaré dans la famille

Il faut aviser la direction de l'école rapidement en téléphonant au secrétariat de l'école dès l'obtention d'un résultat positif.

Si symptôme(s) chez l'enfant à la maison ou à l'école :

- <u>La Santé publique</u> recommande un **test de dépistage** dès que possible.
- <u>La Santé Publique</u> demande à la bulle familiale (incluant la fratrie) de **rester en isolement préventif** dans l'attente du résultat.
- S'il y a refus de dépistage (refus de faire le test) pour la COVID-19, à la demande de <u>la Santé Publique</u>, l'enfant devra rester en isolement pour une période de 10 jours depuis l'apparition des symptômes ET jusqu'à leur disparition. Durant cette période, l'enfant ne pourra pas se présenter à l'école.
- Si les symptômes débutent à l'école, les parents seront rejoints afin de venir chercher l'enfant rapidement ainsi que la fratrie s'il y en a.

Symptômes de la COVID-19

Fièvre / Symptômes respiratoires (Toux, congestion ou écoulement nasal, essoufflement, difficulté à respirer) / **Symptômes généraux** (Perte du goût ou de l'odorat, mal de gorge, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées / **Symptômes gastro-intestinaux** (Vomissements, diarrhée, maux de ventre et nausées)

Si votre enfant présente un symptôme parmi la liste suivante, il est demandé de le garder à la maison et de faire l'évaluation des symptômes sur <u>Québec.ca/decisioncovid19</u> ou d'appeler le 1 877 644-4545.

Bon mois d'avril à tous!

Martine Ouellet Directrice École De la Petite-Bourgogne